

Certifié Sincère et Véritable

le Gérant

P/O JMO

DGFIP N° 2050-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise :		A&H COMPANY										1 2							
Adresse de l'entreprise		1 CENTRE COMMERCIAL DE LA TOUR 93120 LA COURNEUVE										Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		7 9 0 8 5 0 7 0 5 0 0 0 2 7										Néant ☐ *							
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 1					
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC						
		Frais de développement *	CX										CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		18 118				
		Fonds commercial (1)	AH										AI		1 564				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO						
		Constructions	AP										AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		2 335				
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		20 463				
		Immobilisations en cours	AV										AW						
		Avances et acomptes	AX										AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT						
		Autres participations	CU										CV						
		Créances rattachées à des participations	BB										BC						
		Autres titres immobilisés	BD										BE						
Prêts		BF										BG							
Autres immobilisations financières *		BH										BI		77 719					
TOTAL (II)		BJ										BK		40 916					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM						
		En cours de production de biens	BN										BO						
		En cours de production de services	BP										BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS						
		Marchandises	BT										BU		701 655				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		225 227				
		Autres créances (3)	BZ										CA		198 033				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE						
		Disponibilités	CF										CG		46 362				
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI						
		TOTAL (III)	CJ										CK		1 171 278				
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM																
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN																
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1A		40 916					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		1 564										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		A&H COMPANY		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,)	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	425 981		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 780		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	459 761		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN	50 000		
TOTAL (II)		DO	50 000		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	112 786		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	50 518		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	288 847		
	Dettes fiscales et sociales	DY	292 691		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 917		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	749 759			
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 259 520			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	749 759		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A&H COMPANY
S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros
1 CENTRE COMMERCIAL DE LA TOUR
93120 LA COURNEUVE
R.C.S : 790 850 705 BOBIGNY

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15/06/2022

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 22 780,14 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 faisant ressortir un bénéfice de **22 780,14 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **425 981,23 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **22 780,14 Euros**, de la façon suivante :

• En report à nouveau pour un montant de 22 780,14 Euros. Il passera ainsi à la somme de **425 981,23 Euros à 448 761,37 Euros** après affectation.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

AA

ST

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La Gérance

P/0/m

A&H COMPANY
S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros
1 CENTRE COMMERCIAL DE LA TOUR
93120 LA COURNEUVE
R.C.S : 790 850 705 BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2022

Le 15/06/2022,
à 10heures,

Madame SAMINA JABEEN, détenant 5000 parts sociales,
Monsieur HANNAN AMJAD, détenant 5000 parts sociales,

associés de la société **A&H COMPANY**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur HANNAN AMJAD, préside la séance en qualité d'Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et affectation des résultats,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

HA

SJ¹

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître **un bénéfice de 22 780,14 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un bénéfice de 22 780,14 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **425 981,23 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **22 780,14 Euros**, de la façon suivante :

- En report à nouveau pour un montant de **22 780,14 Euros**. Il passera ainsi à la somme de **425 981,23 Euros**
à la somme de **448 761,37 Euros** après affectation.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AA

SJ

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

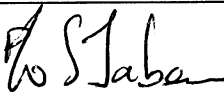
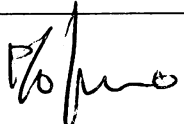
La gérance



A&H COMPANY

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros
1 CENTRE COMMERCIAL DE LA TOUR
93120 LA COURNEUVE
R.C.S. : 790 850 705 BOBIGNY

FEUILLE DE PRESENCE
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 15/06/2022

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
SAMINA JABEEN 5 MAIL MAURICE DE FONTENAY 93120 LA COURNEUVE	5000	5000		
HANNAN AMJAD 5 MAIL MAURICE DE FONTENAY 93120 LA COURNEUVE	5000	5000		
TOTAL	10000	10000		

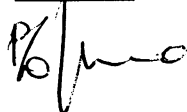
Sur les 10000 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que 02 associés sont présents ou représentés, et totalisent 10000 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 10000 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance



Annexes 22**A&H COMPANY****ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 259 520,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 22 780,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/09/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A&H COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

A&H COMPANY

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

A&H COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 129 159 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 682			19 682
Immobilisations corporelles	59 758		28 000	31 758
Immobilisations financières	83 419	1 889	7 589	77 719
TOTAL	162 859	1 889	35 589	129 159

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 40 916 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 118			18 118
Immobilisations corporelles	46 807	3 992	28 000	22 798
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	64 925	3 992	28 000	40 916

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Site internet	18 118	18 118	0	de 1 à 2 ans
Droit au bail	1 564	0	1 564	Non amortiss.
Materiel industriel	4 005	2 335	1 670	de 3 à 5 ans
Instal./agenc.divers	14 470	7 399	7 071	5 ans
Materiel de transport	1 600	1 600	0	de 3 à 4 ans
Mat.bureau &informatique	11 683	11 464	220	3 ans
TOTAL	51 440	40 916	10 524	

3.2 - Etat des créances = 500 979 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	77 719		77 719
Actif circulant & charges d'avance	423 260	423 260	
TOTAL	500 979	423 260	77 719

A&H COMPANY

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

A&H COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 10 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	1,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	1,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 749 759 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	112 786	112 786		
Dettes financières diverses	50 518	50 518		
Fournisseurs	288 847	288 847		
Dettes fiscales & sociales	292 691	292 691		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 917	4 917		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	749 759	749 759		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 40 167 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	18 003
Dettes fiscales & sociales	22 164
Autres dettes	
TOTAL	40 167

A&H COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 3 542 906 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	3 462 624	97,73 %
Produits des activités annexes	89 609	2,53 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-4 622	-0,13 %
TOTAL	3 542 906	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 3 900 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	40 680		40 680
Résultat financier	-2 742		-2 742
Résultat exceptionnel	-11 258		-11 258
Participation des salariés			
TOTAL	26 680	3 900	22 780

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A&H COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

A&H COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 40 167 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	18 003
Fourn factures non parvenues.(408100)	18 003
Dettes fiscales et sociales :	22 164
Pers congés à payer(428200)	16 144
Org.soc. congés à payer(438200)	3 133
Etat autres charges à payer(448600)	2 887
TOTAL	40 167